

État des lieux, vision, orientations et objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles

En collaboration avec :

Projet de PGMR 2021-2028

MRC de Portneuf



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf



Argus Environnement inc.



1 Plan de la présentation

1. Cadre légal de la planification régionale de la GMR
 - 1.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
 - 1.2 Objectifs gouvernementaux
2. Bref portrait du PGMR en vigueur
3. Bilan des matières résiduelles générées sur le territoire en 2019
4. Diagnostic du système de gestion
5. Orientations et objectifs du projet de PGMR
6. Description des mesures proposées
7. Période de question



1 Mise en contexte

- Depuis les dernières modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les plans de gestion des matières résiduelles doivent être révisés **tous les sept ans**. (article 53,23 de la LQE).
- Adoption du PGMR 2016-2021 en **septembre 2016**.
- Date limite pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé en **septembre 2021**.
- Date d'entrée en vigueur du PGMR révisé en **septembre 2023**.
- Contenu des PGMR jugés conformes, base de la mise à jour.
- Processus de consultation publique obligatoire.



1 Politique québécoise de GMR

Objectif fondamental :

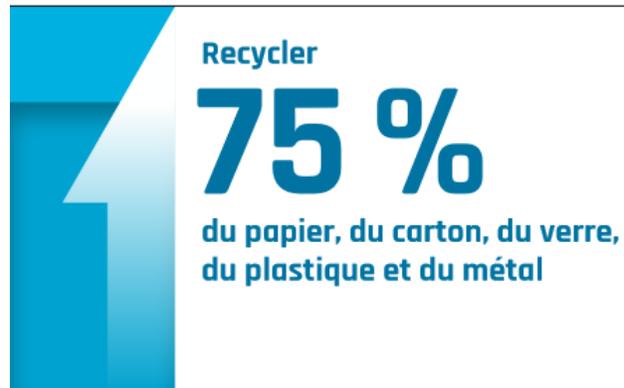
« Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime »

Trois enjeux :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles



1 Plan d'action 2019-2024



1

Stratégie de valorisation de la matière organique

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur **100 %** du territoire municipal d'ici **2025** ;
2. Gérer la matière organique dans **100 %** des industries, commerces et institutions d'ici **2025** ;
3. Recycler ou valoriser **70 %** de la matière organique visée en **2030** ;
4. Réduire de **270 000 t éq. CO₂** les émissions de GES en **2030**.



2 Bref retour sur le PGMR actuel

D'après le rapport annuel de suivi 2020 du PGMR de la MRC de Portneuf :

- 7 mesures sont complétées
- 16 mesures sont réalisées en continu
- 3 mesures sont à venir selon les besoins de la MRC
 - Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités
 - Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables déjà offert par la RRGMRP
 - Obliger les citoyens et les entreprises à valoriser les matières organiques

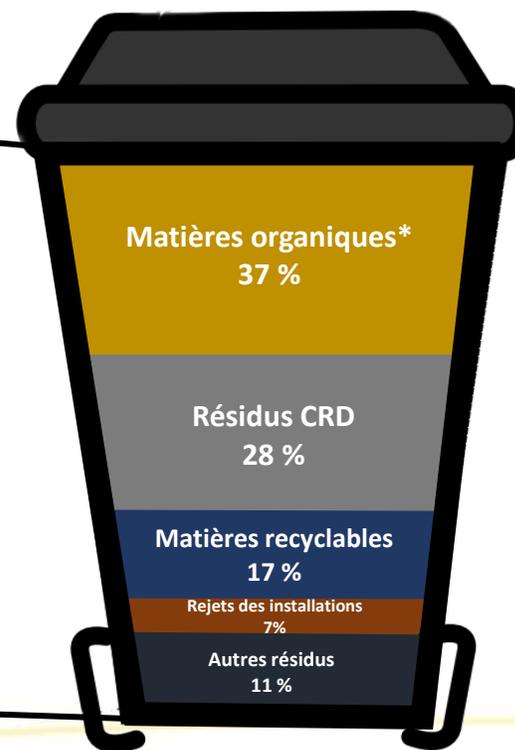
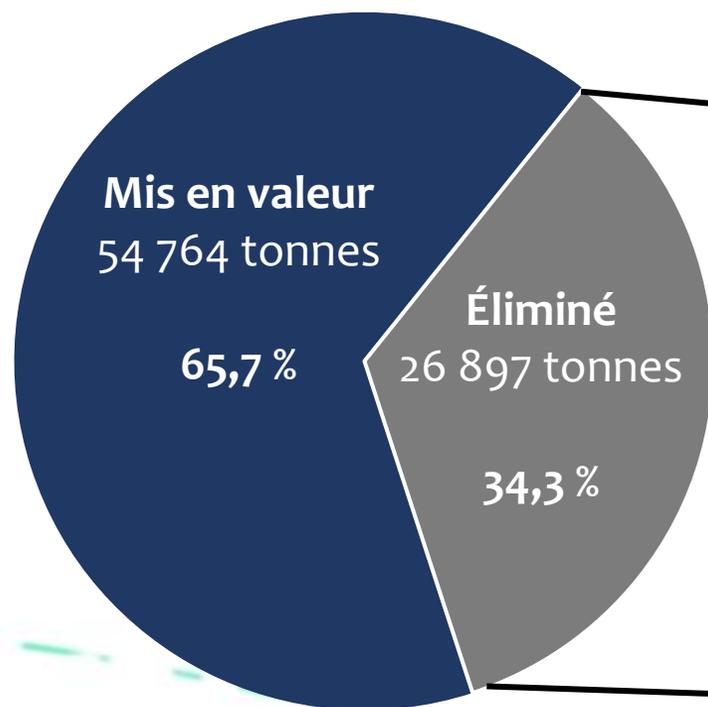


3 Bilan des matières résiduelles

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et de la Régie de Portneuf

26 897 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **494 kg/hab.**

Matières résiduelles
générées en 2019
83 313 tonnes



Données issues de l'outil
d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

Réduire à
525 kg
ou moins
la quantité
de matières éliminées
par habitant

* Inclut les boues et les résidus issus de l'industrie agroalimentaire

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur résidentiel

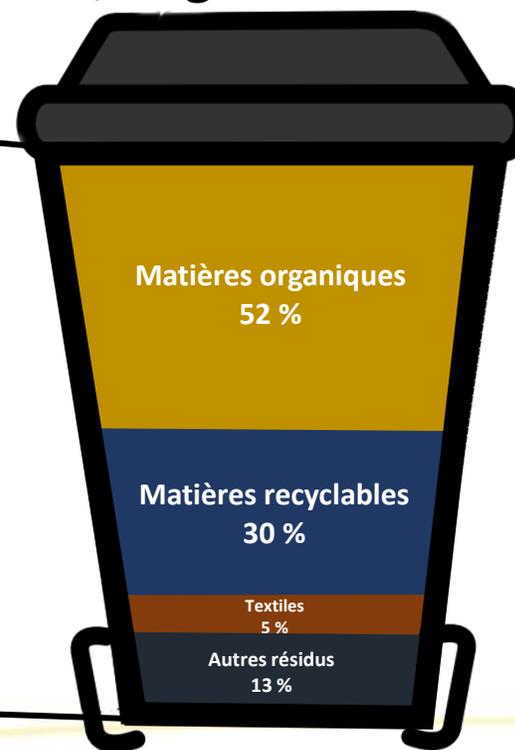
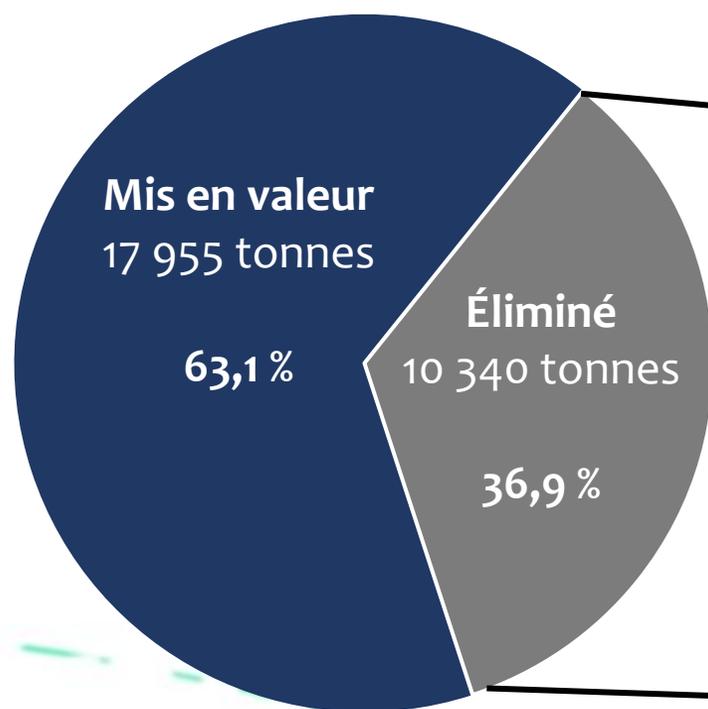
12 401 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **227 kg/hab.**

10 340 tonnes éliminées selon l'outil d'inventaire, soit **190 kg/hab.**

**Matières résiduelles
générées en 2019**

28 283 tonnes

(outil d'inventaire)



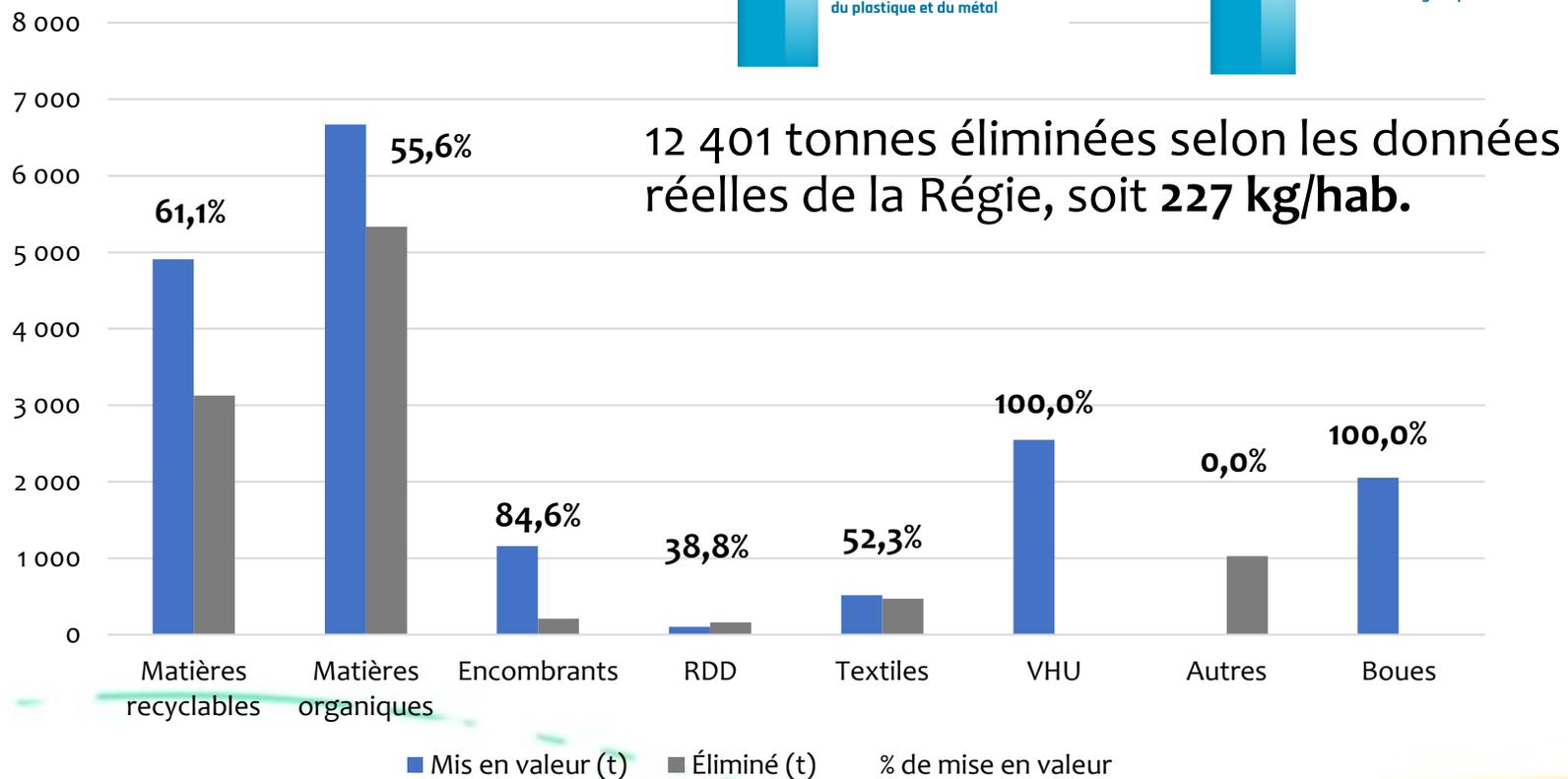
Données issues de l'outil
d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

Réduire à
525 kg
ou moins
la quantité
de matières éliminées
par habitant

Données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur résidentiel



Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC complété avec les données réelles de la Régie



3 Bilan des matières résiduelles

Secteur ICI

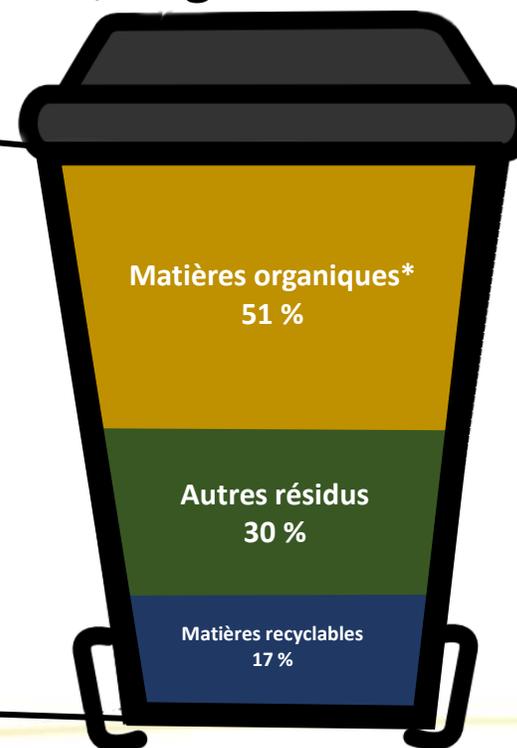
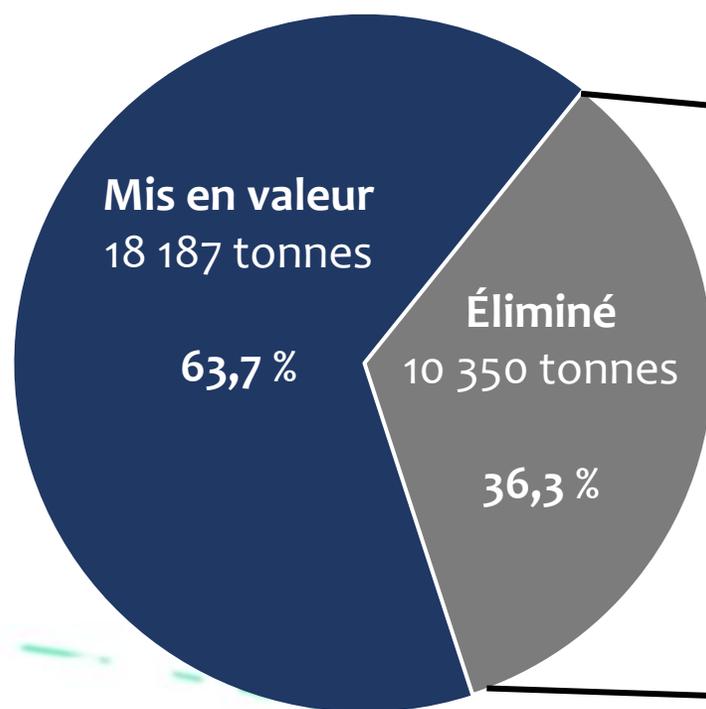
10 286 tonnes éliminées selon les données réelles du MELCC, soit **189 kg/hab.**

10 350 tonnes éliminées selon l'outil d'inventaire, soit **190 kg/hab.**

**Matières résiduelles
générées en 2019**

28 537 tonnes

(outil d'inventaire)



Données issues de l'outil
d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

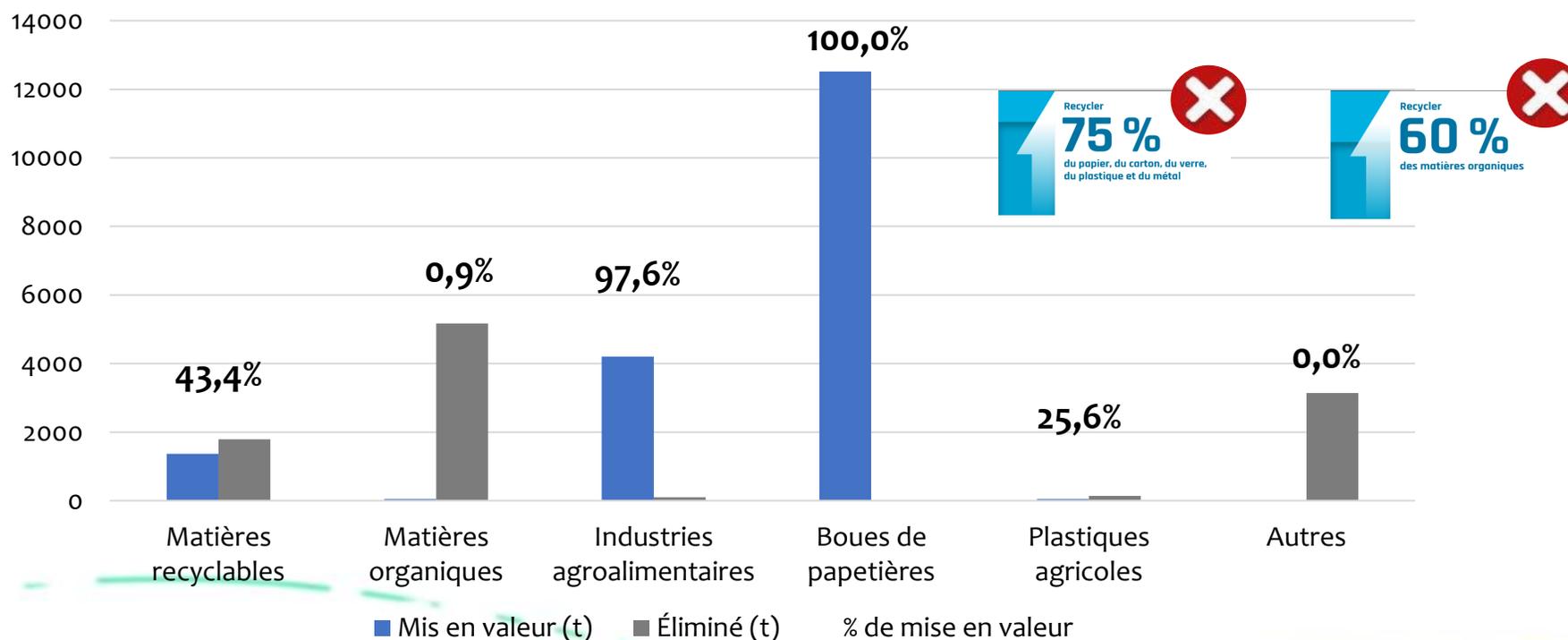


* Inclut les boues et les résidus issus de l'industrie agroalimentaire

3 Bilan des matières résiduelles

Secteur ICI

10 286 tonnes éliminées selon les données réelles du MELCC, soit 189 kg/hab.



Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC complété avec les données réelles de la Régie



3 Bilan des matières résiduelles

Secteur CRD

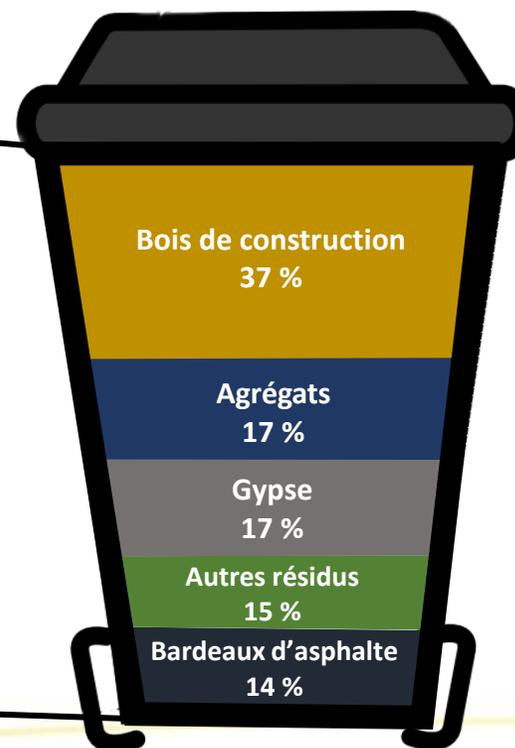
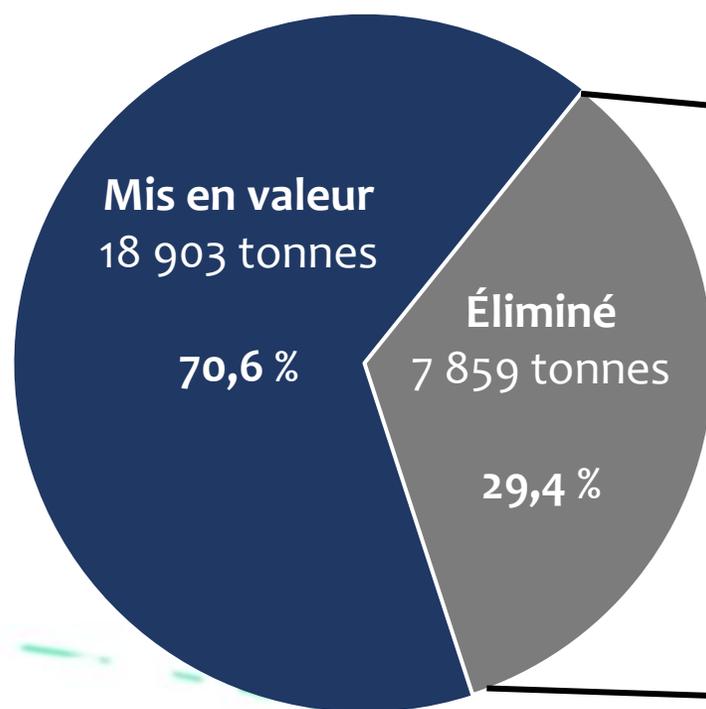
7 859 tonnes éliminées selon les données de l'outil d'inventaire, soit **144 kg/hab.**

2 461 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **45 kg/hab.**

Matières résiduelles
générées en 2019

26 762 tonnes

(outil d'inventaire)



Données issues de l'outil
d'inventaire de RECYC-QUÉBEC



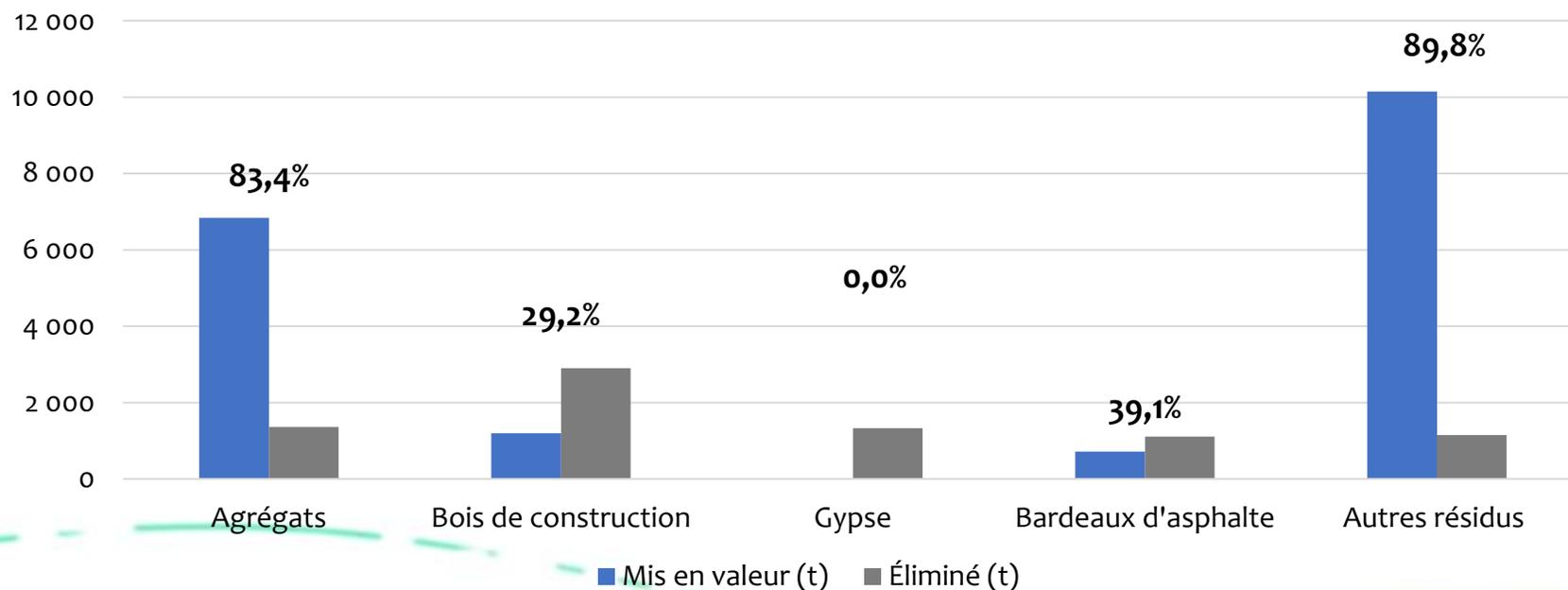
3 Bilan des matières résiduelles

Secteur CRD

7 859 tonnes éliminées selon les données de l'outil d'inventaire, soit **144 kg/hab.**

2 461 tonnes éliminées selon les données réelles de la Régie, soit **45 kg/hab.**

Recycler et valoriser
70 %
des résidus de construction,
rénovation et démolition



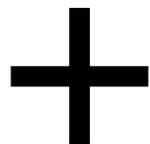
Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC



4 Diagnostic du système de GMR

Objectifs	Situation sur le territoire de la MRC	
	Performance	Atteinte de l'objectif
<i>Plan d'action 2019-2023</i>		
Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015.	494 kg par habitant	Atteint
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.	61 % (résidentiel) 43 % (ICI)	Non atteint
Recycler 60 % des matières organiques.	56 %	Non atteint
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.	70 à 78 %	Atteint
<i>Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO)</i>		
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 .	Service offert à 100 % des résidents (98 % participation)	Non atteint
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 .	Service offert à tous les ICI (9 % participation)	Non atteint
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030 .	56 %	Non atteint
Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 .	Difficile à quantifier	

4 Diagnostic du système de GMR



Forces



Intervenant unique pour la gestion des matières résiduelles ;

- Complexe Environnemental de Neuville ;
- Collecte des ICI (gratuité des bacs) + service conseil ;
- Collecte des installations septiques ;
- Nombreux organismes de réemploi ;
- Réseau d'écocentre optimisé ;
- Projet d'économie circulaire en cours.



À améliorer



Desserte des ICI pour la collecte des matières organiques. ;

- Desserte pour les plastiques agricoles ;
- Qualité et quantité de matières recyclables retrouvés dans les bacs de la collecte sélective (taux de rejet du centre de tri est élevé : plus de 12 %).

5 Orientations et objectifs



01. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées.



02. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective.



03. Offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, un programme de récupération de la matière organique à tous les citoyens et aux ICI.



04. Améliorer la performance du centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition



05. Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles



06. Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.



5 Orientations et objectifs



Objectifs fixés par la MRC	Situation sur le territoire de la MRC	
	Cible	Performance 2019
O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées	450 kg par habitant d'ici 2024	494 kg par habitant
O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective	75 % papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2024	61 % (résidentiel) 43 % (ICI)
O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.	65 % des matières organiques recyclées d'ici 2024	56 %
Offrir la desserte des matières organiques pour l'ensemble du secteur résidentiel du territoire.	100 % des unités d'occupation d'ici 2025	À l'exception des cas spéciaux, toutes les unités d'occupations résidentielles ont accès à la collecte.
Offrir la gestion des matières organiques aux industries, commerces et institutions	100 % des unités d'occupation ICI d'ici 2025	Tous les ICI ont accès à la collecte. Les plus gros générateurs y participent (soit 98 sur 1 042 ICI en 2020)
O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.	85 % des résidus CRD recyclées ou valorisées d'ici 2024	70 à 78 %

6 Description des mesures

Les mesures ont été réparties dans quatre (4) grandes catégories, soit :

- ✦ Gestion intégrée des matières résiduelles (5)
- ✦ Réduction à la source et réemploi (8)
- ✦ Recyclage des matières et valorisation des matières organiques (11)
- ✦ Installation de traitement et élimination (6)

Les coûts ont été estimés selon les quatre catégories suivantes :



Faible coût : < 10 000 \$



Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$



Fort coût : 35 000 à 100 000 \$



Coût majeur : > 100 000 \$



6 Description des mesures

Gestion intégrée des matières résiduelles - En continu 2021-2028



Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles ainsi que les impacts pécuniaires du non-respect de ses objectifs à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique.	Information Sensibilisation Éducation (ISE) 	
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités, à la MRC et à la Régie afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous.	ISE 	
Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que les résultats obtenus.	ISE 	   
Rendre accessible à tous les citoyens, sur une base annuelle, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités, la MRC et la Régie.	ISE 	   
Communiquer avec les responsables du projet d'économie circulaire en cours (Économie circulaire Mauricie +) afin de coordonner les efforts.	ISÉ 	   

Légende :

-  O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
-  O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
-  O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
-  O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.
-  Faible coût : < 10 000 \$
-  Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$
-  Fort coût : 35 000 à 100 000 \$
-  Coût majeur : > 100 000 \$

6 Description des mesures

Réduction à la source et réemploi - En continu 2021-2028



Encourager le non recours à des produits à usage unique.	 ISE	
Sensibiliser l'ensemble de la population de la MRC aux gaspillages alimentaires (ex. présentation dans les écoles, communication et accompagnement auprès des entreprises, etc.). Il est possible de s'inspirer de la trousse d'outils de RECYC-QUÉBEC pour mettre à jour le plan de communication et la campagne ISÉ de la MRC.	 ISÉ	
Continuer à promouvoir l'herbicyclage.	 ISE	
Promouvoir l'importance de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage pour l'atteinte des objectifs de la politique.	 ISE	   
Informers les élus et les ICI du territoire de la hausse des redevances et des pénalités. 2021-2022	 ISÉ	   
Évaluer la possibilité d'adopter un règlement municipal pour obliger les ICI à envoyer leurs matières aux installations de la Régie. 2022-2023	 Analyse	   
Recommander aux municipalités locales de s'inspirer des politiques d'achat écoresponsable/événement écoresponsable de la Régie.	 ISÉ	
Promouvoir l'adhésion au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle + » auprès des municipalités et des ICI.	 ISÉ	

Légende :

-  O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
-  O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
-  O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
-  O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.
-  Faible coût : < 10 000 \$
-  Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$
-  Fort coût : 35 000 à 100 000 \$
-  Coût majeur : > 100 000 \$

6 Description des mesures

Recyclage et valorisation des matières - En continu 2021-2028



Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance.	 ISE	
Évaluer la possibilité d'élargir le programme de récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC.	 Analyse	
Poursuivre la récolte des tubulures d'érablières	 Opération	  
Sensibiliser la population à utiliser les écocentres.	 ISE	
Valoriser énergétiquement le bois de qualité moindre récupéré sur le territoire en biomasse de chauffage pour chauffer le lixiviat du LET et les bâtiments du centre de tri CRD. 2024-2026	 Opération	
Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire (collecte sélective et CRD), notamment pour les tubulures d'érablières et les matelas.	 Opération	 
Évaluer la possibilité de fournir un service aux ICI à certains écocentres (en plus de celui de Neuville) 2022	 Analyse	
Obliger les municipalités locales à adopter le règlement de gestion des matières résiduelles de la Régie 2022-2023	 Adoption d'un règlement	

Légende :

-  O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
-  O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
-  O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
-  O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.
-  Faible coût : < 10 000 \$
-  Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$
-  Fort coût : 35 000 à 100 000 \$
-  Coût majeur : > 100 000 \$

6 Description des mesures

Recyclage et valorisation des matières organiques - En continu 2021-2028



Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants alternatifs plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières.	Analyse 	
Continuer l'accompagnement des ICI pour l'optimisation de leur système de collecte des matières organiques	ISÉ 	
Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage)	ISÉ 	

Légende :

-  O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
-  O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
-  O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
-  O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.
-  Faible coût : < 10 000 \$
-  Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$
-  Fort coût : 35 000 à 100 000 \$
-  Coût majeur : > 100 000 \$

6 Description des mesures

Installation de traitement



<p>Réaliser le projet d'amélioration du centre de tri CRD (sous réserve de l'acceptation de la demande de subvention déposée en 2021 pour l'amélioration d'une ligne de tri).</p> <p style="text-align: right;">2023-2025</p>	<p>Opération</p> 	
<p>Maintenir la reconnaissance de bonnes pratiques du centre de tri CRD de Neuville selon le programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition.</p> <p style="text-align: right;">2022-2023</p>	<p>Opération</p> 	

Légende :

-  O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
-  O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
-  O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
-  O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.
-  Faible coût : < 10 000 \$
-  Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$
-  Fort coût : 35 000 à 100 000 \$
-  Coût majeur : > 100 000 \$

6

Description des mesures

Installation d'élimination - En continu 2021-2028



Légende :

-  O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées
-  O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective
-  O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées.
-  O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentre) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.
-  Faible coût : < 10 000 \$
-  Moyen coût : 10 000 à 35 000 \$
-  Fort coût : 35 000 à 100 000 \$
-  Coût majeur : > 100 000 \$

Continuer de capter les biogaz générés sur les anciennes cellules du LET et ainsi réduire la production de GES.	Opération 	
Informier, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination.	ISE 	
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	ISE 	
Maintenir le droit de regard.	Mise à jour du Règlement 	

2022-2023

7 Période de question

Remerciement au comité de suivi du PGMR

- **De la MRC de Portneuf :**

Monsieur Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme/géomatique

Madame Sylvie Béland, aménagiste

- **De la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :**

Monsieur Jean-Luc Mercure, directeur général

Madame Dominique Genois, coordonnatrice

- **De la firme Argus Environnement inc. :**

Monsieur Robert Comeau, directeur de projet

Monsieur Julien Mussard, chargé de projet

Madame Josée Montembeault, responsable de l'édition

